



**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX  
DES DELIBERATIONS DU COMITE  
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE**

Séance de : **Mercredi 07 février 2024**

**N°24-10**

**OBJET : Adoption du plan de financement prévisionnel pour l'animation de l'Aire Marine Educative de l'Ecole Cap Ferré à Sainte Anne -**

**Président de séance : Monsieur Robert DULYMOIS**

**Secrétaire de séance : Monsieur Charles CYRILLE**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 07 février, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel et par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption du Procès-Verbal de la séance du Comité du 29 novembre 2023  
**Finances**
2. Rapport sur les orientations budgétaires 2024 – Budgets Principal et Annexe CFME
3. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalable au vote du Budget Primitif 2024 – Budgets Principal et Annexe CFME
4. Modification du Règlement Budgétaire et Financier  
**Directions**
5. *Biodiversité* : Processus de révision de la Charte
6. Convention avec le Comité régional des pêches pour la mise en place d'un DCP
7. *Grands projets* : Modification du Plan de financement OGS dans le cadre du programme LEADER
8. Plan de financement AME 2023-2024
9. *Développement local* : Convention avec la Chambre d'Agriculture pour la valorisation du Porc créole  
**Questions diverses**

**Membres présents**

**Pour la CTM** → Mr F. ISMAIN.

**Pour les Communes**

→ **Membres Titulaires** : Mme L. BESUBE (Ajoupa Bouillon) – Mr H. GROS-DESORMEAUX(Anses d'Arlet) - Mr G. MONSTIN (Carbet) – Mr A. BIRON(Case Pilote) - Mr J. MONFORT(Diamant) -- -- Mr D. DELEPINE(Ducos) - Mr E. JEAN-BAPTISTE(Morne Vert) - Mr J. DOMERGUE (François) -- Mr S. THALMENSY(Lorrain) – Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – Mr M. MICHALON (Marigot) – Mr J. ROY-CAMILLE(Morne Rouge) – Mme K. SALIBER(Morne Vert) - Mr C. CYRILLE (Prêcheur) – Mr G. GLONDU(Rivière Pilote) – Mr A. SAINTE ROSE FRANCHINE (Rivière Salée) – Mr R. DULYMOIS (Robert) - Mme M-J LAMIN (Saint-Joseph) – Mr C. SAINT-CYR(Sainte Anne) – Mme J. BAZABAS (Sainte Marie).- Mr E. JULIAT(Schoelcher) – Mme B. BARDOUX(Trois Ilets) – Mr L. OCCOLIER(Vauclin) -

→ **Communautés d'agglomération** : Mr J-F. BEAUNOL.

**Membres titulaires absents ayant donné procuration**

→ **Communes** : Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) à Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) - Mr J-L. GUIZONNE (Grand - Rivière) à Mr E. JEAN-BAPTISTE (Fonds Saint Denis) - Mr E. GABRIEL(Marin) à Mme K. SALIBER (Morne Vert) – Mme M-A. APOCALE (Saint Esprit) à Mr C. CYRILLE(Prêcheur) – Mr C. PALIN (Trinité) à Mr F. ISMAIN(CTM) – Mr B. BIROTA (CAP NORD) à Mr R. DULYMOIS(Robert).

**Membres titulaires absents**

→ **CTM** : Mesdames S. NORCA – L. BEAULIEU – K. BERNABE - C. EMMANUEL – F. CARIUS – N. ACCUS ADAINE.

Messieurs N. AZEROT – M. NADEAU – J. ROSE – D. DINAL – J-C. ECANVIL – E. DUFEAL – O. MARIE REINE.

→ **Communes** : -- Mr B. BABIN (Bellefontaine) - Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) – Mr D. DOULIN(Lamentin) – Mr M. GOBALSAMY (Saint Pierre) – Mr J. ELISABETH (Sainte Luce).

→ **Communautés d'agglomération** : - Mr L. CLEMENTE(CACEM) – Mr J-F. BEAUNOL(CAESM).

**Membres titulaires absents excusés** : Mesdames N. LIMIER– M-A. RAVIN (CTM) – Mr J. THABAR (Gros Morne)

**Assistaient à la Réunion**

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.

**Le Comité du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Martinique :**

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les nouveaux statuts du SM/PNRM,
- Vu le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel Régional de la Martinique,
  
- Vu** la délibération n° 21-139-1 en date du 13 avril 2021 de la Collectivité Territoriale de Martinique confiant au Parc Naturel Régional de la Martinique, la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'Opération Grand Site des Salines,
  
- Vu** la délibération n° 21-47 de la séance du comité en date du 27 Octobre 2021 relative au vote du budget prévisionnel 2021-2024 de l'opération Grand Site (OGS) « Des Salines à la Baie des Anglais »

Considérant que l'Opération Grand Site (OGS) « Des Salines à la Baie des Anglais » mise en œuvre par le Parc Naturel Régional de la Martinique (PNRM) par délégation de la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) est entrée dans sa phase opérationnelle,

Considérant que dans le cadre de notre mission d'animation, nous nous sommes engagés en octobre 2022 au côté de l'école de Cap Ferré à Sainte-Anne, en tant que référent technique du projet d'Aire Marine Educative (AME). Ce projet a été validé par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et a fait l'objet d'une labellisation « Aire Marine Educative » en Septembre 2023,

Considérant que les objectifs de cette AME sont de permettre à 25 élèves de la classe de CM1-CM2 de mieux connaître et découvrir leur territoire en lien avec leur programme pédagogique. En effet, l'AME est un outil efficace pour travailler les compétences du cycle 3 autrement. C'est un projet concret qui parle aux élèves, qui donne sens à leurs actions et leur permet d'être acteur de la protection de leur environnement en gérant de manière participative une zone marine littorale de petite taille. Le site retenu par les élèves en année 1, est la Grande Anse des Salines et son Étang,

Considérant qu'afin de mener à bien ce projet pluriannuel, le montant des dépenses pour l'année scolaire 2023-2024, s'élève à 10 000 € TTC (année 2). Il s'agira notamment de poursuivre les actions de connaissance du milieu, et également de mettre en œuvre des actions de sensibilisation sur la préservation des tortues marines portées par les élèves.

Considérant que la contribution financière totale sollicitée au titre de l'Office Français de la Biodiversité est de 8 000€ TTC, avec une contrepartie de la ville de Sainte-Anne de 800€.

La part relevant du PNRM correspond à la valorisation de temps de mise à disposition d'agents sur le projet.

Il s'avère nécessaire d'adopter le plan de financement prévisionnel relatif à la mise en œuvre de cette opération

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré  
A l'unanimité des voix des membres présents et représentés

**le Comité syndical,**

**Article 1**

Approuve la mise en place de l'opération d'animation de l'Aire Marine Educative de l'école Cap Ferré à Sainte Anne, pour l'année scolaire 2023-2024.

## Article 2

Adopte le plan de financement de l'animation de l'Aire Marine Educative de l'école Cap Ferré à Sainte Anne, tel que défini dans le tableau suivant :

Postes de dépenses	Coût (€ TTC)	Financeurs	Taux d'intervention
Intervenants, animations, communication	6 000	OFB	80%
Matériels, équipements	2 000		
Coordination, Animations, encadrement	1 200	PNRM	12%
Déplacements	800	Ville de Sainte-Anne	8%
<b>Total</b>	<b>10 000</b>		

## Article 3

Dit que les crédits nécessaires aux dépenses seront inscrits au Budget 2024 du SM/PNRM.

## Article 4

Donne mandat au Président du PNRM afin de signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

## Article 5

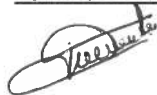
la présente délibération sera transmise au Représentant de l'Etat et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte du PNRM.

---

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Fort-de-France, le mercredi 07 février 2024

Le Président,

**Félix ISMAIN**



Accusé de réception en préfecture  
972-259720019-20240207-24-10-DE  
Date de réception préfecture : 05/03/2024



**PREFECTURE DE MARTINIQUE**